

Procès-verbal du conseil d'école du 07 novembre 2013



Présents

Mme D---, adjointe aux affaires scolaires

Mme M--- DDEN

Les parents élus :

Mme M---

Mme N---

Mr B---

Mr L---

Les enseignantes :

Mme M--- (Directrice)

Mme B---

Mme C---

Mme L---

Mme M---

Absents excusés

Mme A--- (Parent élu)

Mme A--- (enseignante)

M B--- (Inspecteur de l'éducation nationale)

Début de séance : 18h10

Secrétaires de séance : Mme B---, M B---

1. Installation et fonctionnement du Conseil d'école :

La participation aux élections des parents au conseil d'école a été de 20,3 %

Il y avait une seule liste avec 5 parents à se présenter, il y a donc 5 parents titulaires élus et pas de suppléants.

Le quotient électoral est de 9,8. Il y a eu 52 votants pour 257 inscrits. 3 bulletins blancs ou nuls, et 49 suffrages exprimés.

Chaque parent élu présent s'est présenté.

Un rappel des règles de fonctionnement du conseil d'école a été fait :

Les parents élus représentent l'ensemble des parents de l'école, par conséquent le conseil d'école présente des questions globales sur la vie de l'école et non sur des situations d'élèves en particulier. C'est le président du conseil d'école, c'est à dire la directrice de l'école, qui décide de l'ordre du jour. Le compte rendu est rédigé par elle-même, à partir des notes de 2 secrétaires (un parent et une enseignante) et soumis à relecture aux 2 secrétaires. Après rectifications éventuelles, le compte rendu est affiché dans le tableau d'affichage des parents du conseil d'école. Les parents suppléants n'ont pas le droit de vote. Les parents d'élève ont une boîte aux lettres destinée aux parents de l'école, ils peuvent y déposer leurs questions, afin de les soumettre au conseil d'école.

Mme l'adjointe au Maire aux affaires scolaires demande un « droit de regard » et de « correction » sur le compte rendu de conseil d'école. Il est rappelé que ce n'est pas stipulé dans les textes. Si les remarques sont clairement précisées le conseil n'y voit pas d'objection. Il se laisse le droit de les prendre en compte ou non d'ici l'approbation de ce compte rendu au prochain conseil d'école.

2. Date des prochains conseils d'écoles.

Les prochains conseils d'école auront lieu mardi 1er avril 2014 et mardi 3 juin 2014. Un conseil d'école extraordinaire sera certainement organisé afin de statuer sur les prochains rythmes scolaires.

3. Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent.

Le procès-verbal du conseil d'école du 3 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

4. Remerciement

Remerciement pour le renouvellement de l'extension des horaires de Mme S---, ATSEM dans la classe de Mme C---. Ses horaires avaient été étendus d'une heure et demi l'année dernière. Elle a commencé l'année scolaire à mi-temps. Avec les effectifs en hausse, la mairie a accepté un retour aux horaires de l'année dernière : 8h30 – 11h30 et 14h-15h30.

5. Vote du règlement intérieur de l'école.

Les éléments qui sont modifiés par rapport à l'année dernière portent sur l'organisation des APC qui ont remplacé l'aide personnalisée. Après lecture du règlement, aucune remarque n'a été faite. Il a été approuvé à l'unanimité. Il sera donc distribué aux parents d'élèves avec accusé de réception et affiché dans l'école maternelle.

6. Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Le PPMS est à mettre en place dans le cas d'un accident de camion contenant des substances chimiques, d'une tempête ou d'une inondation. Nous devons nous confiner à l'intérieur de l'établissement, dans la salle de motricité. Un meuble contient tout le matériel nécessaire : serpillères, eau, scotch, radio, téléphone, sifflets, jeux, papier, crayons, couvertures, pots hygiéniques, trousse de premiers secours, plans des locaux, dossier complet PPMS ... En cas d'alerte, les parents sont priés de ne pas « envahir » la ligne téléphonique de l'école et de ne pas venir chercher leur enfant à l'école.

En général, un confinement dure entre 2 et 3 heures. La procédure est la même pour les temps périscolaires et l'équipe d'animateurs a été informée du protocole. Les parents des élèves ont été informés du PPMS dans les cahiers de correspondance au mois de septembre.

Un exercice de confinement va être réalisé cette année. La date n'est pas encore prévue.

7. Le projet d'école 2012-2015.

Le projet d'école est composé de deux axes :

- 1 la **responsabilisation des élèves** avec la création d'un recueil de vie : « ma vie d'écolier » de la PS au CM2. Le fil conducteur est le portrait et le bonhomme.
- 2 La **personnalisation** avec l'utilisation d'un cahier de progrès, la prise en compte des difficultés et la liaison GS / CP avec un projet commun aux deux niveaux pour la fin de l'année.

8. Les projets pédagogiques de l'année.

Un intervenant musique viendra travailler avec les Grandes sections le mardi après-midi, à partir du mois de janvier et jusqu'au mois de juin. L'objectif est la création d'un ensemble instrumental, avec la découverte des instruments de l'école. Les élèves vont apprendre à jouer ensemble, à coder, et décoder des phrases musicales. L'objectif est de faire une représentation devant les autres élèves de l'école en fin d'année. (et peut-être devant les parents : à définir).

Des animateurs de la ludothèque de Mordelle viendront trois fois dans l'année pour animer des ateliers jeux de société en petits groupes avec les Moyennes sections.

Le 12 juin, tous les élèves de l'école feront une sortie aux jardins de Brocéliande avec différentes activités suivant l'âge des élèves.

Une sortie au Musée de Bretagne sera organisée pour les grandes sections (à confirmer)

Des activités seront organisées avec les collègues de CP en fin d'année pour faire découvrir les classes de CP aux GS et pour que les CP puissent montrer aux GS ce qu'ils ont appris pendant l'année.

Une mamie lectrice par classe vient une fois par semaine pour lire des histoires aux élèves.

La bibliothèque de Saint-Gilles nous propose différentes animations au cours de l'année avec pour objectif une ouverture culturelle.

La semaine des Arts : Une exposition du travail des élèves sera organisée en fin d'année avec l'école élémentaire.

9. Les APC.(Activités Pédagogiques Complémentaires)

En plus de l'aide individualisée pour les élèves qui en ont besoin, différentes activités culturelles vont être proposées sur le temps des APC (de 11h30 à 12h) :

- Les contes traditionnels
- Les jeux de sociétés
- Des jeux théâtraux
- La création d'un abécédaire.
- La création d'un film d'animation.

10. Investissement et subvention de la mairie pour l'année 2014.

L'équipe pédagogique a fait différentes demandes de subventions à la mairie pour l'année 2014 :

- 1 Une extension de la connexion internet existante dans toutes les classes de maternelle et dans la salle des maîtres par le biais de prises Ethernet.

- 2 Une Photocopieuse en maternelle, si possible reliée en réseau aux ordinateurs des classes pour qu'elle puisse servir d'imprimante (via le réseau Ethernet) et ainsi diminuer le budget alloué aux cartouches des imprimantes des classes.
- 2 Bis) Ou une nouvelle imprimante pour les classes avec un budget supplémentaire pour les cartouches (une imprimante est hors service à cause de l'utilisation de cartouches compatibles.)

L'équipe pédagogique a également fait différentes demandes de travaux à la mairie sous la forme d'une hiérarchisation pour les années à venir.

- 1 Le sol autour du bac à sable à refaire, enlever les graviers (il est glissant car en pente, de nombreux élèves chutent.)
- 2 Le sol des classes du bas (n°3, n°5) (une acceptée l'année dernière mais non faites, elle a été reportée)
- 3 Les revêtements muraux des classes plus récentes (n° 9, 8, 7) (la peinture a été acceptée mais n'a pas pu être réalisée à cause du revêtement actuel des murs qui est plastifié.)
- 4 Changement des éviers dans les classes n°3 et n°5. (usures des faïences, évier bouché)
- 5 Installation d'évier avec eau chaude dans chaque classe à hauteur des enfants.
- 6 Un cabanon pour ranger les vélos qui sont actuellement stockés dans l'une des classes non occupée de l'école. (à prévoir en cas d'ouverture d'une sixième classe)

11. Les rythmes scolaires.

Ce sujet est traité lors du comité de pilotage mais une présentation des axes de réflexion a été faite en conseil d'école. Le conseil d'école procédera à un vote consultatif concernant l'organisation choisie avant sa mise en place à la rentrée prochaine.

Le comité de pilotage a été créé pour préparer l'organisation des rythmes scolaires sur quatre jours et demi l'année prochaine. Ce comité réunit les personnes travaillant autour de l'enfance. Il a pour objectif de décider d'une organisation scolaire conciliant tous les temps scolaires et périscolaires ainsi que les possibilités humaines et financières, et le repos de l'enfant. Il doit trouver une organisation paisible qui permette d'éviter le stress, d'alléger le temps scolaire de l'enfant et d'organiser les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour les écoles maternelle et élémentaire autour du vivre ensemble. Pour cela, un PEDT (Projet Educatif Territorial) sera élaboré.

L'adjointe aux affaires scolaires a présenté la problématique pour la commune : Il y a 512 élèves scolarisés sur la commune (Maternelle et élémentaire, public et privé) qui doivent être accueilli par une structure ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) avec un taux d'encadrement impérieux d'un animateur pour 14 enfants en maternelle et d'un animateur pour 18 enfants en élémentaire. Ce qui représente 222 enfants, soit 16 groupes en maternelle et 290 enfants soit 17 groupes en élémentaire, soit un total de 35 groupes d'élèves sur la commune.

Actuellement, 17 animateurs travaillent sur Saint-Gilles : La mairie souhaite garder ces 17 animateurs pour l'encadrement des TAP et peut être embaucher un directeur ou sous-directeur d'ALSH en plus. Le temps de travail des animateurs serait doublé, ce qui permettrait de fidéliser les animateurs et de les sortir de la précarité. Cela représentera le même coût pour la commune que d'embaucher de nouveaux animateurs à temps partiel.

Le comité de pilotage se réunira le 14 novembre pour décider d'une organisation de la semaine. Il doit rendre son projet au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) pour le 7 décembre 2013.

Actuellement, le comité de pilotage a fixé comme exigence :

- La sieste des petites sections ne doit pas être interrompue.
- La pause méridienne doit être la plus courte possible.
- La matinée de classe doit être allongée à 3h30.
- La demi-journée de classe sera le mercredi matin.

La semaine scolaire doit être composée de 24h de classe répartie sur neuf demi-journées. Avec un maximum de 3h30 par demi-journée et de 5h30 par journée de classe. Les TAP, organisés par la commune, sont facultatifs. Les APC sont organisés par les enseignants, par petits groupes, en dehors des temps de classe.

La directrice a présenté le point de vue de l'équipe enseignante :

Le premier projet proposé par la mairie avait pour points positifs l'allongement de la matinée et la diminution de la pause méridienne. Il avait pour points négatifs son irrégularité avec deux jours par semaine à 4h15 et deux jours à 6 heures, nécessitant une demande de dérogation. Les élèves de maternelle n'auront pas de points de repère dans le temps. Le premier projet a donc été rejeté.

Les projets suivants proposés par la mairie manquaient également de régularité et augmentaient la pause méridienne à 2h30 pour les élèves n'allant pas aux TAP.

Pour reprendre les paroles de M l'inspecteur : pour permettre un véritable allègement du temps de l'enfant, un TAP par semaine et par élève est suffisant.

L'ensemble de ses réflexions a mené les équipes enseignantes des écoles maternelle et élémentaire à proposer un projet en s'appuyant sur la régularité du rythme de l'enfant. Avec 3h30 de classe le matin, une pause méridienne réduite au maximum (1h45), 1h45 de classe l'après-midi et des TAP d'une heure 3 fois par semaine après la classe et de la garderie le vendredi soir.

La Mairie veut rester en organisation ALSH pour avoir des groupes restreints d'élèves et éviter les problèmes de sécurisation qui peuvent exister avec des grands groupes d'enfants. Elle prend pour modèle la ville de Betton.

Les parents élus ont priorisé le bien-être de l'enfant avec une prise en compte de la réglementation des ALSH. Pour le moment, aucun projet n'est mis en avant, les discordances portent actuellement sur la régularité des temps de classe répartis sur la semaine.

Le coût de la réforme est de 150 euros par an et par enfant, ce qui correspond à 3h de TAP/ enfant. La subvention de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) est de 50 euros par enfant uniquement pour l'année prochaine, ensuite, elle sera de 50 centimes par enfant et par heure.

Fin du conseil d'école : 20 h